



Wallonie

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative à la demande de la société **MICHELMAN INTERNATIONAL BELGIUM SRL** ayant établi ses bureaux Avenue Champion n°8 à 6790 AUBANGE.

Le terrain concerné est situé **avenue Champion n°8 à 6790 Aubange** et cadastré division 1, section A, n°1870L.

Le projet est de type : **Maintenir en activité une entreprise de fabrication de produits chimiques, augmenter la capacité de divers dépôts, traiter les eaux usées industrielles du site, régulariser diverses installations et infrastructures.**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article 90 du décret du 11 mars relatif au permis d'environnement selon les modalités définies aux articles D-29-7et suivant du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Rue Haute 22 à 6791 Athus :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h sans rendez-vous et de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous uniquement ;
- Une permanence se tiendra le 11 et 18 juin 2025 de 16h à 20h sur rendez-vous uniquement, pris au plus tard 24h à l'avance.

Toute prise de rendez-vous peut être sollicitée auprès de Messieurs LAMBERT ou KLEE par téléphone au +32 (0) 63 43 03 10 ou via l'adresse mail urbanisme@aubange.be

L'affichage sur terrain du présent avis est prévu du 4 juin au 25 juin 2025.

L'enquête publique est ouverte le 11 juin 2025 et clôturée le 25 juin 2025.

- Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :
- par courrier ordinaire à l'adresse suivant : Hôtel de Ville, Rue Haute 22 à 6791 Athus ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aubange.be
- remises au guichet du Service Urbanisme

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **Dossier PU 108**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet www.aubange.be

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **25 juin 2025 à 15h** au Service Urbanisme.

L'autorité de décision sur la demande de permis unique est conjointement les fonctionnaires technique et délégué.